

# DOCUMENT N° 61

# DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) : DE OLIVEIRA JEI PENALTY INFLICTED UPON THE COMPETITOR (NAME) :

NATIONALITÉ / NATIONALITY:

N°: No.: DE OLIVEIRA Sandro

Concerne la partie de la compétition 30 Mini - Manche Qualificative 2

## ÉNONCÉ / STATEMENT:

Non respect des limites de la piste avec gain de place. Pénalité : 5 secondes

### MOTIF / REASON:

Les Commissaires Sportifs ayant reçu un rapport du juge des faits, (Doc N°). Après avoir examiné ce rapport, convoqué et entendu le Concurrent concerné (convocation N°), ont examinés l'affaire suivante, détermine que le Pilote mentionné ci-dessus n'a pas respecté les limites de la piste (voir si avantage).

REGLEMENTATION:

Ce fait est une violation du Code de conduite de Karting 2025. Les Commissaires Sportifs imposent cette pénalité conformément à l'Art. 3.6.2.c du Code de conduite de Karting, de l'Art. 2.14 B des Prescriptions Générales et de l'Art. 12.4 du code CIK-FIA 2025

MOTIF: Non respect des limites de la piste

Décision annoncée Decision announced

Date / Date: 18/10/2025

Heure / Time: 13:59

Nom / Name

Signature

Président du Collège / Chairman of the Panel:

NAVARRO Bernard (FRA)

Membres du Collège / Members of the Panel:

**MAGIS Alexandre (BEL)** 

**JARDIN Jean Marc (FRA)** 

#### NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT COMPETITOR

Je soussigné:

I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent : DE OLIVEIRA Jël

Representing the Competitor: Nom du Concurrent / Competitor name

Certifie avoir reçu notification du document N° des Commissaires Sportifs de la Compétition

Certify that I have been notified of document No.

61

des Commissaires Sportifis de la Competition.

Date: Heure / Time: Signature:

Heure d'affichage : 14:34